Union Philatélique Saint-Quentinoise

Ouverture au public: 8h30/ 17h00

Bourse-expo philatélique 46ème Fête du timbre les 13 et 14 mars 2027

Art.1: La bourse- expo organisée à l'occasion de la Fête du timbre par l' U.P.S.Q est une manifestation destinée à promouvoir l'esprit de collection philatélique, à favoriser les contacts, les échanges et la vente d'objets et documents essentiellement philatéliques. L' U.P.S.Q. se réserve le droit d'accepter en complément et ponctuellement la vente d'autres objets de collection en nombre limité). Les produits contraires à la morale sont interdits. Les exposants s'engagent à ne présenter que des objets ou documents de qualité en rapport direct avec la philatélie ou autorisés par le comité d'organisation.

Art.2: Sont réputés exposants, les personnes physiques ou morales, régulièrement inscrites au registre du commerce et des sociétés, et les personnes physiques, qui auront réservé une ou plusieurs tables pour la manifestation. Les exposants s'engagent à être présents et à tenir à la disposition des visiteurs, les objets et documents qu'ils présentent pendant la durée de la manifestation , c'est-à-dire le samedi et/ou le dimanche, de 8h30 à 17h00.

Art.3 : Dans la limite des places disponibles et sous réserve de leur acceptation par le comité d'organisation, les réservations des tables se font exclusivement par l'envoi du bulletin d'inscription, à l'adresse indiquée , accompagné du règlement intégral des frais de participation de préférence par chèque bancaire à l'ordre de l' Union Philatélique Saint-Quentinoise

Art.4: L'association se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait la moralité ou le bon ordre de la manifestation, sans qu'il puisse réclamer aucune indemnité.

Art.5: La demande d'inscription de chaque participant à la bourse implique une mise en conformité avec les dispositions légales relatives au commerce et à la fiscalité, ainsi que le respect des règles d'authenticité, de garantie d'époque et de qualité des biens présentés.

Art.6: Les exposants s'engagent à se conformer au présent règlement et à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité .Au cas où la commission de sécurité interdirait une installation non conforme, la responsabilité l' U.P.S.Q ne pourrait, en aucun cas, être recherchée.

Art.7: Les documents ou objets doivent être assurés par le soin des participants. Ces biens présentés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires respectifs, à leurs risques et périls. L' U.P.S.Q. ne pourrait être tenue pour responsable en cas de casse, perte, vol ou autre détérioration, y compris pour cas fortuit ou de force majeure. Aucune indemnité ne pourrait être réclamée à l' U.P.S.Q.

Art.8: L' U.P.S.Q en partenariat avec la Poste se réserve l'exclusivité de vendre les souvenirs propres à la Fête du timbre.

Art.: Les demandes non-accompagnées du règlement intégral ne seront pas retenues. L'adjonction de toute surface supplémentaire à celle attribuée, ou d'installation susceptible de gêner le passage ou les exposants voisins est formellement interdite. Est également interdite la sous-location de tout ou partie de la surface attribuée. L'emplacement comprend une ou plusieurs tables et des chaises. L'attribution des tables et emplacements se fera dans l'ordre chronologique de réception du dossier complet en tenant compte de l'espace disponible et le plus largement possible des désirs de l'exposant.

Art.10: L'association ne pourra intervenir qu'en cas de litige relevant de ses attributions d'organisatrice matérielle de la manifestation. Elle ne saurait être appelée pour régler tout autre litige quel qu'en soit le motif.

Art.11: Seul, le comité d'organisation est habilité à modifier le plan de salle. L'installation se fera le samedi et le dimanche de 7h30 à 8h30. Tout retard précisé à l'avance par l'exposant sera pris en compte. Au-delà de 11h00, l'emplacement est à la disposition de l'organisateur qui l'utilise comme bon lui semble. Aucun remboursement d'un espace non occupé ne sera effectué.

Art.1: L'exposant formulant une demande d'annulation avant le 1er mars 2026 sera remboursé. Passée cette date, aucune réclamation ne sera considérée, même en cas de location à un autre exposant.

Art.13: L' U.P.S.Q. se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement intérieur pour améliorer le bon fonctionnement de la manifestation.

Union Philatélique Saint-Quentinoise

Bourse-expo en liaison avec la 46ème Fête du timbre à Saint-Quentin

Samedi et dimanche 13 et 14 mars **2027** **Bulletin d'inscription**

Salle Paringault 19, rue J.F.Kennedy 02100 Saint-Quentin

Je soussigné.....

Adresse.....

.....

Téléphone / / / / Mail @

Objets de collections proposés: .....

.....

IMPERATIF

Si collectionneur privé: carte d'identité n°..... (joindre la photocopie SVP)

Délivrée le .....

par.....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir effectué plus de deux ventes aux déballages dans l'année et ne pas être commerçant.

Si négociant: registre du commerce n°..... (photocopie jointe SVP)

Enregistré le..... par.....

Pour tous: *Déclare accepter sans réserve le règlement intérieur de la bourse.

*Retiens ..... table(s) d' 1,80 m à 10 euros la journée.

Préciser: SAMEDI ou DIMANCHE / SAMEDI et DIMANCHE.

Soit euros, réglés par chèque bancaire ou postal à l'ordre de: l' U.P.S.Q.

* M'engage à informer le comité d'organisation en cas de dédit.

Fait à ..... date..... Signature

Bulletin d'inscription rempli entièrement à renvoyer accompagné du règlement par chèque, et de la photocopie demandée à :

Jean-Marc Lefèvre, 18 rue Desjardins 02100 Saint-Quentin

upsq-asso@orange.fr